



Caisse de Prévoyance
et de Retraite
du personnel de la SNCF



Publiée le 03/03/2020

Le coronavirus COVID-19



Nous participons tous à l'effort indispensable pour freiner la propagation du coronavirus Covid-19.

Dans la période actuelle, nous concentrons donc les moyens humains disponibles sur les missions principales de la CPR pour garantir, comme d'habitude, le paiement de vos retraites et de vos remboursements d'assurance maladie.

Afin de limiter les contacts, et donc les risques pour chacun, nous avons pris la décision de fermer nos antennes et nos points de proximité jusqu'à nouvel ordre. En cas d'urgence avérée, un accueil sur rendez-vous reste toutefois envisageable dans nos antennes.

Dans ce cas, merci de solliciter ce rendez-vous exceptionnel par le biais de votre espace personnel, ou en contactant par téléphone votre antenne.

Notre accueil téléphonique est en revanche maintenu de 08h00 à 16h30 avec des perturbations prévisibles.

Nous faisons appel à votre sens civique pour ne nous contacter qu'en cas de difficultés majeures.

Pour toutes les questions non urgentes, nous vous remercions de privilégier votre espace personnel <https://secure.cprpsncf.fr> et votre site institutionnel pour vos démarches ou pour vous informer.

Nos équipes sont mobilisées pour vous apporter le meilleur service dans les conditions exceptionnelles du moment.

Merci de votre compréhension.

Le coronavirus COVID-19 circule activement en France, afin de préserver votre santé et celle de votre entourage il existe des réflexes simples à adopter au plus vite :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Porter un masque quand on est malade

Pour répondre aux questions sur le coronavirus Covid-19, les mesures mises en place par le gouvernement ou encore les recommandations et consignes, plusieurs sources officielles d'information sont à la disposition de la population. Elles sont réactualisées au jour le jour, en fonction de l'évolution de la situation.

Il s'agit :

- [site du gouvernement](#) ;
- [site du ministère des Solidarités et de la santé](#) ;
- [site de Santé publique France](#).

De plus, une plateforme téléphonique est disponible 7 jours sur 7, de 8 h à 21 h, pour répondre aux questions non médicales : 0800 130 000 (appel gratuit).

Sources : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

[>>> Consultez l'ensemble des actualités](#)